LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

2026 DAC 440 - Amendement 01 :

Signataires : Roland Timsit, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sophie de La Rochefoucauld, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Céline Verzeletti.

Dispositif:
Après l'article 1, ajouter un article ainsi rédigé :

« Aucun crédit destiné à l'extension des dispositifs de vidéosurveillance ou de contrôle d'accès dans les musées municipaux ne peut être engagé avant la présentation au Conseil de Paris d'un état précis des équipements existants et projetés, de leur localisation, de leur finalité et de leur coût.

Cette présentation précise également les conditions de conservation et d'accès aux images, les modalités d'information du public, les conséquences pour les personnels ainsi que les solutions alternatives reposant sur le renforcement de la présence humaine. »

Exposé des motifs :
Le présent amendement vise à conditionner tout engagement de crédits relatifs à l'extension des systèmes de vidéosurveillance et de contrôle d'accès dans les musées municipaux à la transmission préalable d'un rapport détaillé au Conseil de Paris.

La délibération mentionne une « importante extension » de ces dispositifs, sans préciser le nombre d'équipements concernés, leur localisation, leur coût, leur finalité, les conditions de conservation des images, les modalités d'information du public, ni les garanties apportées aux personnels et aux usager·es.

Une telle extension ne peut être traitée comme une simple ligne technique d'investissement. Elle soulève des enjeux démocratiques, budgétaires, sociaux et juridiques, particulièrement dans des lieux culturels qui doivent rester ouverts, accueillants et émancipateurs.

Le Nouveau Paris Populaire considère que le Conseil de Paris doit pouvoir savoir précisément ce qu'il finance : sécurité incendie, protection des œuvres, entretien des bâtiments, présence humaine ou extension de dispositifs de surveillance.